



**ATTENTION
DANGER**

TATOUAGES ÉPHÉMÈRES
NOIRS
À BASE DE HENNÉ

Sur votre lieu de vacances, au marché ou sur la plage, vous pouvez être tenté par l'expérience du tatouage éphémère à base de henné appliqué sur la peau. Pour lui donner cette couleur noire, les tatoueurs y ajoutent une substance chimique interdite au contact de la peau, à l'origine de **réactions allergiques graves** (eczéma, ...). Ces allergies sont définitives et peuvent récidiver après utilisation de teintures pour cheveux, après un contact avec des vêtements noirs, d'objets en caoutchouc. **Si le tatoueur vous propose un « test » sur la peau, sachez que cela ne garantit pas votre sécurité.** Ces allergies peuvent apparaître de quelques heures à plusieurs semaines après l'application.

**QUAND LA PÂTE DE HENNÉ A UNE TEINTE BRUN-ORANGÉ = PAS DE RISQUE
QUAND ELLE EST NOIRE = DANGER**

En cas de doute, consultez votre médecin.

Pour toute information : www.afssaps.sante.fr

afssaps
Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé